



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bénévolat

Question écrite n° 36465

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la proposition formulée dans le rapport intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » de l'institut Montaigne consistant à renforcer la reconnaissance du comité de la charte. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle proposition.

Texte de la réponse

Le rapport de l'institut Montaigne intitulé « Engager le citoyen dans la vie associative » comporte dix recommandations. L'une d'entre elles consiste « à renforcer la reconnaissance du comité de la charte ». Le rapport préconise dans ce cadre un contrôle annuel volontaire des très grandes associations et fondations qui font appel à la générosité du public. Il considère que celles-ci, dont le nombre est selon le rapport entre 150 et 200, pourraient prendre en charge le coût de ce contrôle annuel. Le comité de la charte résulte de l'initiative privée d'associations et fondations faisant appel à la générosité du public ; leur objectif était de donner aux donateurs les outils d'une confiance éclairée. Il est reconnu par les organismes collectant des dons, notamment dans sa fonction d'évaluation des règles de bonne pratique en matière de fonctionnement, de gestion désintéressée et rigoureuse. Sa communication et sa transparence financières sont reconnues. Le comité a engagé récemment des évolutions de ses structures de gouvernance en vue de renforcer son indépendance vis-à-vis des organismes contrôlés et agréés. En conséquence, rien ne paraît faire obstacle à une adhésion volontaire des grands organismes collecteurs qui feraient ainsi le choix de se soumettre aux procédures de contrôles du comité de la charte. En revanche, le Gouvernement ne désire pas institutionnaliser cet organisme. Il entend laisser ainsi aux organismes faisant appel à la générosité du public la liberté de se soumettre volontairement aux contrôles et procédures mis en place par le comité de la charte. Il est précisé qu'une expérimentation d'élaboration d'un label de bonne gouvernance est en cours et fera l'objet d'une évaluation à l'issue de sa période de mise en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36465

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10370

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6231